

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 12

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 4 décembre 2025

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L’an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, SABALOUÉ Virginie et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DUHALDE Kattalin, PEREZ Karine, et Mr BISCAY Samuel
Mr BARNECHE Patrick a été élu secrétaire.

Délibération N° 2025-06-01 : Décision modificative n°2 au budget principal

Le Conseil Municipal,

➤ **adopte** la décision modificative n° 2 au budget principal, traduite par les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21568 – 179 (défense incendie) : Autre mat et outil d’incendie	-5 600,00	1321 – 146 (église) : Etats et établissements nationaux	12 800,00
2313 – 171 (école) : Constructions	-6 200,00	1321 – 179 (défense incendie) : Etats et établissements nationaux	10 000,00
2313 – 180 (Beltzagitea) : Constructions	-13 651,00	1321 – 184 (pont) : Etats et établissements nationaux	50 574,00
2315 – 146 (église) : Installations, matériel	72 500,00	4582 – 186 (pont) : Recettes (à subdiviser)	47 000,00
2315 – 184 (pont) : Installations, matériel	32 000,00		
2188 – 141 (acquisition matériel) : Autres immobilisations	-5 675,00		
4581 – 186 (pont) : Dépenses (à subdiviser)	47 000,00		
	120 374,00		120 374,00
Total Dépenses	120 374,00	Total recettes	120 374,00

ADOPTÉ à l’unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE

